

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DJS 431 Subvention (10.000 euros) et convention avec Insertion et Alternatives gestionnaire du foyer de jeunes travailleurs Le Tempo.

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention et lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Insertion et Alternatives gestionnaire du foyer de jeunes travailleurs Le Tempo ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Insertion et Alternatives (19175/X05984 / 2012_06848) 102 C, rue Amelot (11e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Insertion et Alternatives pour la gestion du foyer de jeunes travailleurs Le Tempo (19e).

Article 3 : La dépense correspondante est imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.